



Dettes suite au controle fiscal de la société

Par **gaber**, le **11/06/2009** à **04:09**

Bonjour,
En mon absence, il y a eu le controle fiscal de l'entreprise dont j'étais le gérant. En effet, j'étais parti à l'étranger. Pour des raisons familiales, j'y étais retenu plus que six mois. Il n'y a pas eu la vérification de la comptabilité car je souhaitais être présent et présenter en tant que gérant moi meme les documents au controleur. Malgré toute ma volonté, même si le temps pressé, je n'ai pas pu rentrer à temps en France et le controleur l'a pris pour refus de controle. Pourtant, je lui écrivais et en répondant à tous ses courriers que mon associé ne manquait pas de me faire parvenir par email.
En bref, il a mis d'office le maximum de pénalité et redressé sur le plan personnnel aussi. De coup, la société a été liquidée car elle se trouvait avec trois million d'euros de dettes fiscales. Moi, je me trouve redevable d' 1,5millions d'euros d'impots.
Ma vie est détruite. rnJe me trouve au chômage. Je n'ai pas de maison..
Mes parents m'hébergent.
Veuillez m'indiquer, SVP, combien de temps je serai redevable de cette dette vue que je n'ai ni patrimoine immobilier, ni revenu, insolvable. Y a t il possibilité que je refasse ma vie, si jamais il existe une deuxième chance car j'ai 28 ans? rnrnJe vous remercie de me guider.rnrnCordialement.rnrnM B Alain